

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**Décret n° 98 - 431 du 24 NOVEMBRE 1998
portant nominations à la direction générale du cadastre
et de la topographie**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-254 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation de la direction générale du cadastre et de la topographie ;

Vu le décret n° 98-255 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation du ministère de la reconstruction et du développement urbain ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la direction générale du cadastre et de la topographie :

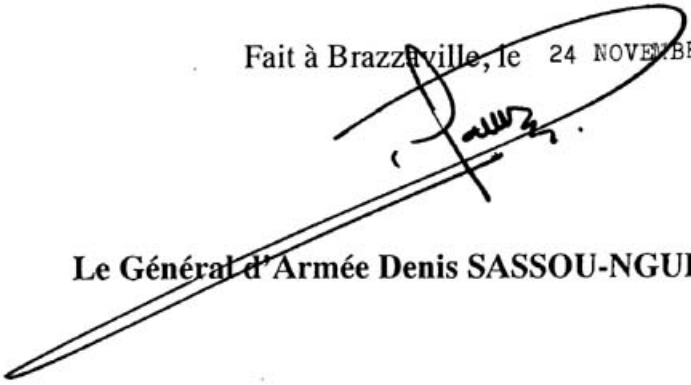
- **M. Séraphin OTSOU :** directeur des études, de la programmation et du contrôle.
- **M. Albert ELO :** directeur du cadastre et de la gestion foncière.

- **M. Roger AKOBA :** directeur de la topographie et de la photogrammétrie.
- **M. Gérard YANDZA :** directeur administratif et financier.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

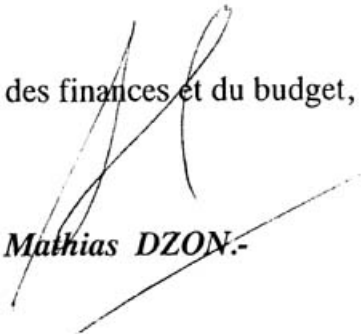
Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat chargé de la reconstruction
et du développement urbain,



Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le ministre des finances et du budget,



Mathias DZON.-